



Demande de nationalité française

Par **Delacour**, le **23/05/2016** à **14:18**

bonjour je me nomme Delacour Jean Claude fils de Delacour Guy Marcel née a Blois je suis née en côte d'Ivoire et j'ai même été admis a l'école de Bingerville qui était l'école des jeunes mulâtres avant indépendance et j'ai été reconnu par mon père en cote d'Ivoire mais malheureusement je n'ai pas la nationalité. française cependant j'ai fais des recherches et je suis même allé jusqu'à l'ambassade et on me demande le certificat de déclaration de naissance établis en france comment faire pour avoir mes papiers et la nationalité française svp orienter moi car je suis dans l'ignorance depuis plusieurs années. De plus, si possible j'aimerais savoir qu'elle est la personne idéale en côte d'Ivoire pour pouvoir répondre a toutes mes préoccupations et aboutir a l'obtention de ceux qui m'est de droit depuis ma naissance.

Par **youris**, le **23/05/2016** à **15:02**

bonjour,
vous pouvez obtenir l'acte de naissance de votre père à la maire de votre lieu de naissance.
vous pouvez, comme descendant, demander la copie intégrale de votre acte de naissance ou l'acte avec ou sans filiation.

voir ce lien:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>

pour prouver votre nationalité française, vous devez demander et obtenir un certificat de nationalité française.

afin que l'article 30-3 du code civil ne vous pas applicable, et selon votre âge, vous devrez avoir eu la possession d'état de français

vous pouvez consulter ce lien:
<http://www.ambafrance-ci.org/-Vos-demarches-concernant-la->

salutations

Par **Delacour**, le **24/05/2016** à **18:42**

merci pour votre intervention mais j'aimerais avoir amples informations car quand je me rends

au consulat de France en cote d'ivoire on me donne pas de rdv et a chaque fois la même chose je me retrouve au point de départ j'ai même grandit avec mon père a mes cotes et je suis même une fois allé avec lui en France et j'ai su que mon père avait 2 filles et des mon retour en cote d'ivoire j'ai plus eu de ses nouvelles je ne sais pas si il vit ou pas. De ce fait; j'aimerais savoir si après la présentation de la déclaration d'acte de naissance de mon père j'aurai automatiquement la nationalité moi ainsi que pour tous mes enfants.

Par **Delacour**, le **24/05/2016** à **18:51**

oui; j'ai une fois fais la demande par courrier et j'(ai reçu la réponse avec quelques papiers pour faire la demande mais les documents qu'il me demande comme preuve ne sont pas a ma porter tel que le nom de ma grande mère et de mon grand père alors que je ne les ais jamais connus. Si possible j'aimerais savoir si il n'existait pas une autre possibilité efficace qui pourrait m'aider a finaliser ma demande. merci pour vos efforts mes salutations